

En exercice : 28

Présents : 18 + 3 pouvoirs

Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Matériel Intercommunal" : 14

Présents : 10 + 3 pouvoirs

Date de la convocation : 15 février 2024

L'An deux mil vingt quatre, le vingt-deux février, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni un nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. H. LHERMITTE Mme F.HUGUENIN Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIN
Mme M. DENIS M. P. SICOT M. K. BETTAL Mme B. MILLET
M. P. THEBAULT M. M. KERVOAS

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

EXCUSES : TITULAIRES : M. T. RENOUX Mme M. ASPLIN Mme M. JEZEQUEL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023, COMPETENCE « MATERIEL INTERCOMMUNAL ».

Les membres du Comité Syndical, réunis sous la présidence de Monsieur Khalil BETTAL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor,

- Après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative n°01-2023 de l'exercice considéré ;
- 1. Leur donne acte de la présentation faite du compte administratif du Syrenor, lequel peut se résumer ainsi :

	Section Investissement	Section Fonctionnement	Total des Sections
Recettes			
Prévisions budgétaires total (a)	36 646.60 €	16 120.00 €	52 766.60 €
Titres de recettes émis (b)	10 986.52 €	14 948.11 €	25 934.63 €
Réductions de titres (c)	/	/	/
Recettes nettes (d=b-c)	10 986.52 €	14 948.11 €	25 934.63 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 646.60 €	16 120.00 €	52 766.60 €
Mandats émis (f)	4 077.46 €	15 329.46 €	19 406.92 €
Annulations de mandats (g)	/	/	/
Dépenses nettes (h=f-g)	4 077.46 €	15 329.46 €	19 406.92 €
Résultat de l'exercice			
Excédent (d-h)	6 909.06 €		6 527.71 €
Déficit (h-d)		381.35 €	

- 2. Constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3. Reconnaissent la sincérité des restes à réaliser ;
- 4. Arrêtent les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les membres du Comité Syndical,

- après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et la décision modificative de l'exercice 2023 qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- statuant sur :
 - l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
 - la comptabilité des valeurs inactives,

approuvent, à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023, budget « Matériel Intercommunal ».

TITULAIRES : M. H. LHERMITTE Mme F.HUGUENIN Mme C. GASTÉ M. G. CRESPIN Mme M. DENIS
M. P. SICOT M. K. BETTAL Mme B. MILLET M. P. THEBAULT M. M. KERVOAS

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le13.03.....2024,

Sa Publication le13.03.....2024,

Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président

➤ statuant sur :

- l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- la comptabilité des valeurs inactives,

approuvent, **à l'unanimité** le compte administratif de l'exercice 2023, budget « Administration Générale ».*

Ont signé au registre des délibérations :

TITULAIRES : M. H. LHERMITTE
Mme M. DENIS
M. H. DEPOUEZ
Mme B. MILLET

Mme F.HUGUENIN
M. P. SICOT
Mme K. BOISNARD
M. P. THEBAULT

Mme C. GASTÉ
M. J.C. ROUAULT
Mme N. LEFEBVRE-BERTIN
M. M. KERVOAS

M. G. CRESPIN
M. R. SURCOUF
M. K. BETTAL
M. R.F. HOUSSIN

SUPPLEANT : M. C. BABOU

POUVOIRS : de M. T. RENOUX à M. P. SICOT
de Mme M. JEZEQUEL à M. M. KERVOAS

de Mme M. ASPLIN à M. P. THEBAULT

Certifie exécutoire, compte tenu de :

Sa réception en Préfecture le2024,

Sa Publication2024,

Le Président

Registre dûment signé

Pour extrait conforme

Le Président



Signature of the President in blue ink over a logo that reads 'Syneris MONTGERMAY'.